



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE de L'AUBERGE de LIEZEY**

### **RESTAURANT**

#### **Art N°1 Définitions**

La SAS ADL (SAS au capital 20 000,00 € qui agit en son propre nom ainsi qu'au nom et pour le compte de son Auberge, dénommée AUBERGE de LIEZEY 9 route de Saucefaing, 88400 LIEZEY

Acheteur : tout Operateur, Clients, Particuliers, effectuant une réservation et un paiement des Prestations de MENUS spécial groupe opérateur: personne physique ou morale, professionnels, opérant dans des activités multi-touristiques (agent de voyage, autocariste Tour Operateur, Clubs de loisirs, Associations, Etablissements scolaires... ) vendant des prestations de voyages.

Menus groupes : menus présentés sur le site internet ou dans tout autre offre spécifiquement établie et validée par les parties .

Prix Groupes : prix accordé l'AUBERGE à un groupe de personnes 20 au minimum et ayant réservé un menu groupe.

Passage : date de la réalisation de la prestation par l'AUBERGE.  
L'AUBERGE : établissement dans lequel sera exécuté la prestation de restauration des MENUS RESERVES.

#### **Art N°2 Champ d'application**

Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations de services ci-après définies, conclues entre l'Acheteur et l'AUBERGE. Il est précisé que les indications sur notre site internet ou toutes autres prospectus, publicité ou catalogue n'a qu'une valeur informative et non contractuelle.

Les présentes conditions générales font partie intégrante des prestations fournies et sont téléchargeables sur le site internet [www.aubergedeliezey.fr](http://www.aubergedeliezey.fr) et sont communiquées à l'Acheteur sur simple demande par email/courriel, fax ou courrier à l'adresse de l'AUBERGE ou de la SAS ADL. Toute réservation entraîne l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales à l'exclusion de tout autre document et notamment toutes conditions générales d'achat. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS ADL, prévaloir sur les présentes conditions générales. Le fait que l'AUBERGE ou la SAS ADL ne se prévalent pas à un moment quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques des présentes conditions.

### **Art N°3 Conditions des prestations**

Les MENUS réservés concernent toutes les réservations de prestations de restauration «Menus groupes» (restaurant-buffets, libre-service, restaurant service à table et vente à emporter), effectuées par l'Acheteur pour un groupe, convenu comme tel, quelque soit le nombre de personnes minimum et qui bénéficient d'un Prix Groupes.

### **Art N°4 Modalités de réservations**

#### 4.1 Lieu de réservation

Les demandes de réservation devront être formulées par écrit par l'Acheteur auprès de l'AUBERGE ou de la SAS ADL par Mail [aubergedeliezey88@gmail.com](mailto:aubergedeliezey88@gmail.com) ou par courrier exclusivement

#### 4.2 Mentions obligatoires de la demande de réservation

La demande de réservation devra impérativement comporter les éléments suivants :

- identité complète de l'Acheteur (Dénomination, siège social, SIRET, TVA intra communautaire),
- les Menus Groupes qu'il souhaite réserver,
- le nombre de participants,
- le jour et l'heure du Passage,
- le mode de règlement.

Ces éléments seront repris, avec les prix correspondant aux prestations, dans la confirmation de réservation envoyée par la SAS ADL ou par l'AUBERGE.

### **Art N°5 Exécution des prestations de restauration**

Les prestations de services réservées par l'Acheteur seront exécutées au jour, à l'heure et uniquement convenu et à L'auberge de Liézey tel que mentionné sur la confirmation de réservation envoyée dans les conditions prévues à l'article 4.

L'AUBERGE se réserve la faculté de modifier partiellement ou totalement le contenu de la prestation réservée, notamment lorsqu'elle ne sera pas en mesure d'assurer partiellement ou totalement les prestations réservées pour des raisons extérieures à sa volonté (notamment lorsque l'Acheteur modifie sa réservation), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée. Le cas échéant, l'AUBERGE s'engage à proposer une prestation équivalente à celle acquise par l'Acheteur. Dans le cas d'une modification, à l'initiative de

l'AUBERGE ou pour une cause indépendante de sa volonté, l'Acheteur pourra refuser la proposition de l'AUBERGE. Toutefois la responsabilité de l'AUBERGE ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait être due. Par ailleurs, l'Acheteur reconnaît et accepte qu'aucune Prestation Supplémentaire ne pourra être réclamée par les membres du groupe et exécutée par de l'AUBERGE, sauf paiement immédiat du prix de la prestation affichée au public. Afin d'offrir une prestation répondant à des critères de Qualité et d'Hygiène, l'Acheteur est informé et accepte les restrictions qui seront jugées utiles par de l'AUBERGE tant sur les produits que sur les modalités. A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur ou par de l'AUBERGE lors de la réalisation de la prestation, les services exécutés seront réputés conformes en quantité et en qualité à la commande.

## **Art N°6 Modification, Non présentation du Groupe, Annulation**

### 6.1 Modification de la réservation

Toute modification de la réservation (notamment : modification de l'heure d'arrivée, nombre de participants, présentation du groupe en dehors des plages horaires de l'AUBERGE ...) devra faire l'objet d'une information écrite par l'Acheteur à de l'AUBERGE, sans préjudice de l'application de l'indemnité stipulée à l'article 7. Si consécutivement à cette modification, de l'AUBERGE n'est pas en mesure de remplir totalement ou partiellement son obligation, sa responsabilité ne saurait être engagée.

### 6.2 Non présentation du Groupe

Toute non présentation du Groupe à de l'AUBERGE indiqué sur la confirmation de réservation sera assimilée à une annulation et donnera lieu à l'indemnité stipulée à l'article 7, que de l'AUBERGE en ait été avertie ou pas.

L'AUBERGE recevant le groupe non réservé chez lui n'est pas tenu d'assurer la prestation prévue à la réservation initiale et ne pourra pas être tenu responsable d'une insuffisance de service (offre et personnel notamment). Dans cette hypothèse, la remise commerciale éventuellement prévue au contrat initial ne sera pas accordée.

### 6.3 Annulation

L'Acheteur a la faculté d'annuler sa réservation, uniquement s'il en informe l'AUBERGE au moins un mois avant la date du passage indiqué sur la confirmation de réservation pour les période de basses et moyennes saisons



(hors week-end et jours fériés) et au minimum 2 mois à l'avance pour les réservations en période de haute saisons, les Week-end et jours fériés.

L'annulation sera transmise par écrit à de l'AUBERGE ou à la SAS ADL du lundi 9h au vendredi 17h. Toute modification relative au jour du Passage ou du nombre de participants qui serait diminué de plus d'un quart pourra être assimilée à une annulation lorsque cette modification intervient après le délai susmentionné. Dans tous les cas, sauf accord contraire des parties, es conditions d'annulation de l'article 7 des présentes seront applicables.

### **Art N°7 Indemnité due à l'AUBERGE**

En cas d'annulation, l'Acheteur sera redevable d'une indemnité correspondant à :

1°/ cinquante pour cent (50 %) du montant total de la prestation réservée TTC pendant la période supérieure à un mois précédente aux prestations réservées en en basses et moyennes saison, hors Week-end, jours fériés et ponts et pendant les périodes supérieures et pendant la période supérieure à 2 mois précédente aux prestations réservées en Hautes et très Hautes saisons, week-end et jour fériés, ponts...

2°/ cent pour cent (100%) du montant des prestations réservées TTC seront dues pendant la période égale ou inférieure à un mois précédente aux prestations réservées en en basses et moyennes saison, hors Week-end, jours fériés et ponts et pendant les périodes supérieures et pendant la période égale ou inférieure à 2 mois précédente aux prestations réservées en Hautes et très Hautes saisons, week-end et jour fériés, ponts...

### **Art N°8 Prix et Remises**

Aucune remise complémentaires au devis proposé et préalablement accepté ne pourra être faite

### **Art N°9 Modalités de paiement et incident de paiement**

#### **9.1 Modalités de paiement**

Le solde du prix est payable comptant par tous les moyens de paiement acceptés à l'AUBERGE en totalité au jour de la fourniture de la prestation de services. Les chèques émis par une personne morale (Agents de voyage, Associations, ...) devront comporter au dos le tampon de la société. En ce qui concerne les chèques émis par une personne physique, celle-ci devra présenter une pièce d'identité lors du paiement de la prestation.

## 9.2 Incident de paiement

En cas de retard dans le paiement des prestations fournies à compter de la date d'exigibilité convenue, une pénalité journalière, calculée au taux légal en vigueur majoré de 10%, du montant TTC du prix des prestations facturées, sera automatiquement appliquée pour toute la durée de l'incident, avec un minimum de perception de 10€ par jour

En cas d'incident de paiement grave ou répété, l'Auberge se réserve le droit de refuser toute nouvelle prestation ainsi que de prendre toute mesure utile à la sauvegarde de ses intérêts.

### **Art N°10 Responsabilité de l'Acheteur**

L'Acheteur est responsable du comportement des membres du groupe dans notre établissement. Tout comportement fautif du groupe de l'Acheteur dans notre établissement (dégradation des Biens, non respect du personnel...) ainsi que le non respect des règles et règlements édictés l'AUBERGE, donnera lieu à poursuites et l'AUBERGE se réserve le droit de prendre toutes les mesures utiles.

### **Art N°11 Responsabilité de l'AUBERGE – Garantie**

l'AUBERGE assume, à l'égard de l'Acheteur, la responsabilité afférente aux prestations de services fournies et aux produits livrés en accessoire conformément à la réglementation en vigueur et garantit, en conséquence, celui-ci contre toute réclamation résultant de la fourniture des denrées alimentaires. La responsabilité de l'AUBERGE ne saurait être recherchée en cas d'inexécution totale ou partielle, résultant d'un évènement indépendant de sa volonté (force majeure, cas fortuit, fait ou faute d'un client, grève, blocage des routes et moyens de transport, défaillance d'un tiers fournisseur ou autre). En tout état de cause, la responsabilité de l'AUBERGE ne saurait être engagée au-delà d'un montant correspondant au prix des prestations des MENUS

L'AUBERGE ne pourra être tenue responsable d'un dysfonctionnement de son site internet de réservation. La réservation ne sera définitive qu'à compter de la confirmation écrite par l'AUBERGE.

### **Art N°12 Propriété intellectuelle**

Tous les documents publicitaires ou techniques remis à l'Acheteur demeurent la propriété exclusive de l'AUBERGE seul titulaire des droits de propriété intellectuelle. L'Acheteur s'engage à ne pas faire un usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de l'AUBERGE.



### **Art N°13 Compétence juridictionnelle .**

Tous les litiges découlant des prestations de services visées par les présentes conditions générales de vente seront soumis aux juridictions compétentes.

### **Art N°14 Droit applicable.**

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales ainsi que toutes les opérations d'achat, vente et prestations de services qui y sont visées sont soumises au droit français.

### **Article 15 - Acceptation de l'Acheteur .**

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

